



*BO N° 16 du 17 avril 2020*

## COMMUNE DE RIDDES

### INFORMATION PUBLIQUE SUR LE PROGRAMME D'EQUIPEMENT

Sur la base de l'article 14 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, la commune de Riddes et en consultation publique durant 30 jours, soit du 17 avril 2020 au 17 mai 2020, le projet du programme d'équipement de la zone à bâtir.

Les dossiers y relatifs peuvent être consultés au Service des constructions, sur prise de rendez-vous préalable ([constructions@riddes.ch](mailto:constructions@riddes.ch) ou 027/305 20 36).

Les observations peuvent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 17 avril 2020

L'administration communale